

Propos recueillis par Aurélie Loek

Publié le 3 septembre 2022 à 10h00, mis à jour le 4 septembre 2022 à 14h00 – TF1

Trois ans après le Grenelle des violences conjugales, 80% des mesures issues de ces concertations ont été mises en place.

Dans un entretien réalisé en marge de l'avant-première du film "Touchés", réalisé par Alexandra Lamy et diffusé le 22 septembre prochain sur TF1, la ministre déléguée à l'Égalité femmes-hommes, Isabelle Lonvis-Rome, revient sur les avancées effectuées depuis 2019.

Elle reconnaît que la lutte doit se poursuivre et expose une partie de ses priorités.

Trois ans après le début du Grenelle contre les violences conjugales, le gouvernement assure poursuivre sa mobilisation pour lutter contre ces violences, dont les femmes sont les principales victimes. À la pointe de ce combat, la ministre déléguée à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Isabelle Lonvis-Rome.

Magistrate à 23 ans, présidente de cour d'assises et haut fonctionnaire à l'Égalité au ministère de la Justice, la nouvelle ministre propose notamment une amélioration de la réponse judiciaire pour mieux lutter et punir les auteurs de violences conjugales, qu'elle expose dans cette interview.

De nouvelles mesures annoncées

Le 3 septembre 2019, commençait le Grenelle des violences conjugales, chargé de proposer des mesures pour lutter efficacement contre les violences conjugales. Trois ans plus tard, quel bilan peut-on tirer de ces concertations et des mesures appliquées ?

Isabelle Lonvis-Rome : Le bilan en terme d'avancée s'avère positif parce que beaucoup a été fait. Tous les ministères se sont mobilisés. Il y a par

exemple la mise en place de nouveaux outils pour la protection des victimes, comme le bracelet anti-rapprochement. Plus de 700 de ces bracelets sont actifs aujourd'hui. Plus de 3000 "téléphones grave danger" ont été distribués. Dans les tribunaux, on a plus de 120 filières de l'urgence qui ont été mises en place. S'agissant de la police et de la gendarmerie, plus de 150.000 personnes ont été formées.

Des intervenants sociaux sont également de plus en plus présents dans les commissariats et les gendarmeries, il y en a plus de 400 aujourd'hui. Autre secteur très important, et qui a été renforcé, celui de l'hébergement d'urgence. Aujourd'hui, nous disposons de plus de 9000 places, soit 80% de plus qu'il y a cinq ans, et la PM a annoncé, vendredi 2 septembre, que nous attendrons les 10.000 à la fin de l'année et que 1000 places supplémentaires seront encore créées d'ici fin 2023.

L'Égalité entre les hommes et les femmes est la grande cause du quinquennat, pour la deuxième fois, ainsi que l'a rappelé le président de la république, ainsi qu'il a pu l'être dit le 2 septembre par la Première ministre. Donc, nous allons aller encore plus loin, encore plus fort justement sur la lutte contre les violences faites aux femmes.

Malgré les efforts sans précédent qui ont été faits, on ne parvient pas à faire vraiment diminuer ces féminicides

Isabelle Rome

Malgré ces mesures et ces avancées que vous présentez, un rapport du ministère de l'Intérieur publié fin août notait une hausse de 20% du nombre de féminicides en 2021 par rapport à 2020. 122 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint en 2021, soit le même chiffre qu'en 2017. N'est-ce pas la preuve que l'action du gouvernement n'est pas suffisante ?

Oui, ces chiffres doivent nous interpeller et c'est ce qui demeure glaçant. Malgré les efforts sans précédent qui ont été faits, on ne parvient pas à faire vraiment diminuer ces féminicides. Cela veut dire qu'il faut aller plus loin et c'est le sens justement des annonces qu'a pu faire la Première ministre vendredi. Et c'est pourquoi il est absolument important qu'à tous les niveaux, partout dans la société, nous soyons mobilisés contre ces violences faites aux femmes.

Elisabeth Borne a notamment annoncé la création d'une mission parlementaire pendant six mois pour faire un bilan et améliorer la réponse judiciaire. Qu'est-ce que cela va apporter concrètement ?

Il s'agit d'une mission bien spécifique confiée à des parlementaires sur la justice pour certes, faire le bilan, mais aussi faire des préconisations. Ça veut dire pour améliorer et peut-être aller vers une justice qui soit encore plus adaptée, une réponse judiciaire qui soit encore plus adaptée à ces violences qui sont, comme je le répète toujours, très spécifiques. Elles ne ressemblent à aucune autre violence. Là, on va laisser faire le travail à ces parlementaires qui vont procéder à un certain nombre d'auditions et donc on verra quelles seront les préconisations que les parlementaires feront à l'issue de cette mission.

Le 30 août dernier, trois féminicides ont été recensés en moins de 24 heures. Parmi ces femmes, une avait porté plainte, et l'autre était en instance de séparation. Comment fait-on pour améliorer la protection de ces femmes victimes de violences conjugales et qui souhaitent partir ?

Il faut que lorsqu'une femme décide de partir, elle puisse vraiment partir. Parce que trop souvent, elle est en situation difficile, que ce soit sur le plan psychologique ou matériel et malheureusement, le départ est trop souvent un faux départ. Donc il faut vraiment que nous l'accompagnions de manière très large pour lui permettre de partir. C'est le sens du nouveau dispositif évoqué par la Première ministre, appelé pack "*nouveau départ*".

Ce dispositif va être expérimenté pour qu'à partir du moment où une femme bénéficie d'une mesure de protection, toute une série de mesures seront

mises en place sans qu'elle ait à sonner à toutes les portes. Que ce soit sur le plan de l'accompagnement social, sur le plan de la garde d'enfants, sur le plan de la formation, du retour à l'emploi, sur le plan de l'hébergement éventuel... c'est ça le sens de ce pack. L'objectif, c'est d'aider les femmes à partir. Maintenant, nous allons regarder comment nous allons expérimenter ce dispositif, comment il va pouvoir être généraliser, pour quelles femmes... tout cela est à construire. Mais nous avançons pas à pas.

Propos recueillis lors de la venue de la ministre Isabelle Rome à la projection en avant-première de "Touchées", film sur les violences conjugales réalisé par Alexandra Lamy et qui sera diffusé le 22 septembre prochain sur TF1.